

Assemblée générale de l'ERAC : 17 janvier 2008

Excusés :

Anne Wicke, Cécile Fouache, Claire Gheeraert-Graffeulle, Anne-Lise Worms, Catherine Baroin qui avaient donné procuration.

Présents :

Anne Vial-Logeay, Ginette Vagenheim, Sylvie Hancil, Claude Gontran, Miguel Olmos, Anne Milhou, Jean-Marie Winkler, Catherine Filippi-Deswelle, Chantal Pestrinaux, Nicole Guilleux, Pierre-Yves Testenoire, Nathalie Vienne-Guerin, Alain Lauzanne, Anne Léviata, Sandrine Le Gall, Mathias Schonbuch, Natalie Depraz, Laurence Villard, Marc Deramaix, Youssef El Alaoui, Annie Hourcade, Marie-Lucie Copete, Rolf Wintermeyer, Michelle-Irène Brudny, Myriam Boussahba-Bravard, Florence Cabaret, Farida Majdoub, Aline Vauchelle, Marie-José Hanaï, Isabelle Gassino, Venko Kanev. Était également présent, mais sans avoir pu signer la feuille de présence par suite d'une arrivée un peu plus tardive : Emmanuel Dupraz.

Après avoir salué la présence de Nicole Guilleux, MCF de linguistique ancienne mais rattachée à titre principal à l'ERAC, et avoir informé l'AG de l'arrivée de 2 nouveaux membres (Myriam Boussahba-Bravard MCF de Civilisation britannique, qui vient du GRHis) et Valérie Courel (doctorante de JM Winkler et PRAG d'Allemand au Havre) et du départ vers le labo de géographie Ailleurs de Simon Bugler, L. Villard dresse d'abord le bilan du master Idées, Langues, Sociétés et de l'ERAC.

1- Bref rappel des étapes et vicissitudes lors de la confection du **master**.

- 1^{er} temps : une élaboration commune aux 3 labos, fondée sur une large consultation.

Arrivés presque au terme, A. Capet et F. Rétif se retirent (avril 2007).

- 2^e temps : à partir du travail fait, mais en le recentrant sur notre labo, élaboration dans l'urgence d'un master adossé au seul ERAC/ERAC (aide importante de José et Jean-Marie). Ce projet passe à l'unanimité au CG, mais est retoqué au CEVU, malgré un excellent rapport de l'expert, à la suite de la lecture d'une lettre de F. Rétif par un de nos collègues. On nous demande, pour avoir une meilleure assise recherche, de nous réassocier aux 2 autres labos.

- 3^e temps : élaboration du dossier par les seuls directeurs de labo – d'abord à 3, mais bien vite à 2 (Capet et moi) sur la recommandation expresse du Président. La structure ne change guère, mais nous insérons dans notre projet les enseignements de nos différents collègues. Les responsables restent inchangés (tronc commun, différents parcours). Ce master sera également dispensé par télé-enseignement. Au moment de transmettre le dossier au Président, A. Capet refuse de le signer, car nous ne sommes pas strictement à égalité, co-coresponsables (sic!) comme il le voulait.

Les tribulations du master ont été l'occasion, pour une importante délégation de l'ERAC, de rencontrer le Président et le VP Recherche, qui nous ont accueillis très favorablement, visiblement prêts à nous soutenir.

Le dossier a été transmis au ministère (j'ignore comment le président a finalement tranché l'important problème soulevé par mon collègue), et nous attendons, comme tous les porteurs de projet pédagogique (licence, master), l'avis du ministère.

2- **L'évaluation du labo** : là encore 3 phases.

- 1^{ère} phase : la rumeur (qui coïncide avec le 2^{ème} temps du master). Navette lourde pour l'ERAC.

- 2^{ème} phase : l'évaluation courte : quelques notes prises par le VP Recherche P. Cohen qui nous les transmet.
- 3^{ème} phase : l'évaluation longue et officielle de la MSTP, revue et corrigée à la hausse par l'AERES qui propose la note B.

Je ne rappelle pas ici, je vous l'ai déjà dit et écrit, l'hiatus entre les versions courte et longue (qui n'ont pas grand chose de commun), et les nombreuses erreurs de la version longue (estimation de la MSTP).

Je précise simplement, car je l'ai appris entre-temps, que tous les laboratoires ayant des activités transversales (y compris dans les sciences dures) ont été pénalisés – et cela malgré le discours officiel qui promeut l'interdisciplinaire – et que nous sommes un des rares labos de Rouen à avoir bénéficié d'une réévaluation favorable par l'AERES.

J'ai donc préparé dans la hâte, comme le Président le demandait à tous les directeurs de labo, une mise au point qui corrigeait les erreurs (non, je ne donne pas 200 euros à chaque chercheur indistinctement, et notre labo est, en Lettres, celui qui donne le plus aux chercheurs pour leurs missions : 13.000 euros en 2007 ; non, les affects ne constituent pas notre thème de recherche majeur autour duquel les deux autres thèmes viendraient s'organiser et il n'y a pas lieu de nous reprocher de n'être pas des sociologues de l'affect, ce que nous n'avons jamais prétendu être, etc.) et qui mettait peut-être mieux en valeur nos points forts : les nombreuses réalisations transversales (non seulement les 2 colloques transversaux dont la parution est imminente, mais surtout les 2 années de séminaires sur les 3 thèmes et le bilan qu'on peut en tirer), le rayonnement international de certaines activités de recherche ou de certains chercheurs. En même temps, je mettais à jour les bibliographies de chacun, j'ajoutais l'intitulé des thèses, les noms des membres du bureau, etc.

Mais cette mise au point cherchait aussi à montrer que nous étions sensibles à certaines critiques et capables d'en tenir compte rapidement. De là l'idée de modifier le sigle ou plutôt la signification du sigle de l'ERAC. On nous reprochait les affects : il n'était peut-être pas judicieux de les afficher si nettement, surtout qu'un sigle exprimant des objets d'étude peut bien vite se révéler contraignant. La signification choisie, bien plus passe-partout (je le concède volontiers à Natalie) a cependant plusieurs avantages : elle souligne une de nos spécialités, l'interdisciplinarité, elle lève toute ambiguïté et nous permet d'évoluer.

L'autre modification, plus importante, tient à l'infléchissement de nos thèmes de recherche fédérateurs : car, à côté des identités, conflits, transferts, affects sur lesquels se retrouvent tous ceux qui s'intéressent aux aires culturelles, nous avons voulu mettre en valeur les deux originalités de notre laboratoire : la présence de nombreux linguistes, qui ont déjà beaucoup travaillé ensemble et qui, à Rouen à la faveur de colloques transversaux, mènent des recherches comparables à celles qu'on fait dans les grands colloques internationaux organisés par les sociétés de linguistique, et la présence des philosophes et des lettres classiques. D'où la présentation de deux autres axes : systèmes linguistiques d'une part, fondements des humanités d'autre part.

Restaient les ECP : si toutes les évaluations reconnaissent l'excellence d'un certain nombre de chercheurs de l'ERAC, l'évaluation courte souligne que nous affichons 33 enseignants chercheurs publiants quand nous en avons 22. Or nous savions qu'il était d'autant plus dangereux de majorer le nombre de ses ECP que la dotation budgétaire repose en partie sur le nombre des ECP de l'équipe. Mais quels critères adopter pour effectuer cette tâche aussi désagréable que délicate ? Nous avons les critères "Barjot" (les mêmes qu'il y a 4 ans), soit sur la durée d'un quadriennal 2 livres, ou 4 articles dans des revues à comité de lecture ou encore 8 articles dans des colloques internationaux. Ce que nous avons fait, tout en ayant à l'oreille des propos tenus par le président, qu'il ne s'agissait en rien de jeter l'anathème sur les non-publiants, car tel est non-publiant aujourd'hui qui le sera demain, lui-même se déclarant prêt (y compris par des décharges) à favoriser la recherche de ceux qui sont actuellement non-

publiants. Notre intention était d'être aussi équitable que possible et de ne pas courir le risque de pénaliser le labo par une "largesse" excessive.

Une première mouture du dossier ainsi réaménagé a donc été envoyée aux membres du labo, suscitant ici des interrogations, là des critiques. Mes tentatives pour resituer dans un contexte plus général la présence de telle enseignante parmi les non-publiants sont restées sans effet, et cela a donné coup sur coup le message des professeurs d'espagnol adressé à l'ensemble du labo via Cécile Fouache et des messages alarmistes m'annonçant l'exode de l'ERAC, et me présentant comme un général bientôt dépourvu d'armée.

Sur le premier point, la missive des hispanistes a eu l'avantage de me faire prendre conscience du danger de voir dans ce dossier, qui voulait essentiellement répondre aux critiques du ministère, l'intégralité du dossier du labo, ce qui escamotait, c'est vrai, l'activité de certains, notamment dans l'organisation de colloques. J'ai donc réagi en complétant le dossier par une deuxième partie qui met à jour le dossier de l'an dernier et toutes nos activités passées. Il n'en demeure pas moins que je regrette la méthode suivie par mes collègues : si l'on n'est pas d'accord avec tel texte ou telle décision émanant de moi, rien de plus simple que de me le dire ; et si je persiste, on peut alors saisir le bureau. Et s'il y a désaccord au sein du bureau, on convoque une Assemblée générale. Telle est la procédure à la fois directe et efficace, qui correspond le mieux à la structure de notre centre de recherches et que je souhaiterais voir appliquer. Concernant notre collègue ECP ou pas, comme JM Winkler, qui était il y a peu expert au ministère, a jugé que des communications non encore publiées à des colloques pouvaient valoir publications et que notre collègue de ce fait méritait de faire partie des ECP, j'ai entériné son "expertise" et, appliquant les mêmes critères à d'autres, j'ai pu faire figurer parmi les ECP une autre collègue, cette fois angliciste. Nous atteignons désormais le nombre de 36 ECP, dont 18 HDR, et de 15 enseignants chercheurs.

Sur le second point, comme un mécontentement plus général m'était suggéré, la procédure du vote à bulletin secret m'a paru s'imposer. Sur les 34 votes exprimés, il y a eu 33 oui (=approbation de la direction du labo) et 1 bulletin blanc.

Venons-en au passé tout récent et à l'avenir.

3- La **négociation** entre le président et le ministère

Repoussée au 8 janvier (à cause de la situation de l'Université en décembre), la première prise de contact a duré 3 heures. Une heure et 30 minutes ont été consacrées à la recherche, et là-dessus, 15 minutes aux SHS.

Cette rencontre avait été précédée par un échange de courrier : de la part du ministère une "lettre d'échange" comportant de nombreuses exactitudes et omissions ; de la part du Président, une réponse qui répond point par point aux critiques et sur laquelle le président s'est fondé le 8 pour défendre sa politique de recherche. (Tous ces documents, qui nous ont été distribués au CS de l'Université, sont, nous a-t-on dit, sur le site de l'Université). Le président y souligne l'existence d'évaluations à charge, les évaluations très ambiguës pour tout ce qui est pluridisciplinaire, demande que la DGES suive, en ce qui nous concerne, l'avis de l'AERES, insiste sur la nécessité de labelliser des équipes sur lesquelles reposent des masters. A en croire P. Cohen "le président a pesé de tout son poids en faveur des dossiers SHS en navette".

Mais il ne s'agit ici que d'une première phase des négociations. Maintenant, il faut attendre le retour de la nouvelle expertise des dossiers (fin mars, nous a-t-on dit).

4- L'**incertitude budgétaire**

Les équipes évaluées favorablement (sur les 8 équipes ayant obtenu la note A dans l'université, 4 appartiennent à l'UFR : Ceredi, CR2A, Sciences du langage [LIDIFRA] et

l'UMR de géographie Idées [d'abord B, remontée en A] ; mais on peut être favorablement évalué avec la note B) ont obtenu d'emblée l'ouverture de 80% de leurs crédits. J'ajoute que la dotation tient compte du nombre des ECP, mais aussi du classement (A, B, etc.).

Les autres, non encore labellisées, obtiennent dans un premier temps 50% de leur budget. Et ensuite celui-ci sera complété quand la labellisation sera acquise.

Notre problème : durant le dernier quadriennal, nous avons du ministère chaque année une dotation de 13.500 euros. Nous allons donc avoir dans un premier temps un peu moins de 7000 euros (et seuls 2 colloques ont leur financement assuré : Shakespeare, et le colloque des hispanistes pour lesquels Sandrine Le Gall a majoré de 1000 euros la dotation prévue, afin que nous ayons une toute petite provision de 2x1.000 euros).

Or nous dépensons bien plus de 13.500 euros l'an. Même si je ne tiens pas compte des dépenses de 2007, anormalement élevées, car il s'agissait d'utiliser au mieux tout notre reliquat pour ne pas le perdre, et même si, *a contrario*, j'intègre parfaitement toutes les exhortations que l'on nous fait de chercher d'autres types de financement (co-organisation de colloques, ANR, Région, IRSHS, etc.), je crains fort que nous ne puissions travailler correctement avec une somme si faible. J'estime en moyenne nos dépenses, et donc nos besoins, à 25.000 euros par an : seule l'existence de ce reliquat nous donnait les moyens nécessaires. C'est ce que j'ai dit, dans un courrier, au Président, dont j'attends la réponse.

Que faut-il faire en attendant ?

Pour les colloques, il faut, autant que possible, solliciter le Conseil Régional, les ambassades, etc. J'ai proposé qu'on fasse payer des droits d'inscription, modiques (20 euros *circa*) aux auditeurs. Cela a fait l'objet d'un débat, certains notant, à juste titre, qu'il était dommage de pénaliser notre rare assistance, et que, en revanche, dans bien des pays, on faisait payer des droits d'inscription aux intervenants eux-mêmes. Pourquoi ne pas appliquer la même règle qu'eux – les droits d'inscription pour tous (sachant que certains peuvent se les faire rembourser par leur centre de recherche, les britanniques et les américains par leurs départements) – , et par ailleurs ne plus prendre systématiquement en charge, dans leur totalité, les frais des intervenants : on paie l'hôtel des "missionnaires", mais la prise en charge du voyage est étudiée au cas par cas.

J'ai entre-temps appris, à la réunion de l'École Doctorale du vendredi 18 janvier, que le nouveau directeur, Didier Chollet, envisageait de proposer à son conseil (formé des directeurs des labos) une réforme des financements des colloques : jusqu'à présent (et cette règle vaut encore pour les demandes qui lui sont déjà parvenues), l'ED finance tous les colloques inscrits au programme de l'Université, à hauteur de 450 euros par colloque. Ce qui sera sans doute proposé, c'est que l'ED applique les mêmes règles que le CS : le dossier de demande de financement envoyé au CS sera parallèlement envoyé à l'ED qui l'examinera et modulera son aide financière en fonction de critères à établir (présence d'intervenants étrangers, assistance concernée, etc.)

Par ailleurs, les contraintes budgétaires, mais aussi la nécessité de mener jusqu'au bout toute entreprise commencée, nous invitent fortement à limiter le nombre des colloques : je propose qu'on n'organise pas plus d'un colloque transversal par an, et que les linguistes privilégient les colloques pluridisciplinaires de linguistique, plutôt que de s'associer parfois à des colloques transversaux où leur rattachement au sujet se fait parfois au prix de certains jeux sur les mots. Ainsi, en fonction des propositions que j'ai reçues, on pourrait organiser au printemps 2009, dans la lignée de ce qui s'est fait en 2005 puis en 2007, un colloque pluridisciplinaire de linguistique qui porterait sur "La notion d'anaphore" (proposition d'Emmanuel Dupraz) et en 2010 le colloque transversal sur "l'Antiquité et nous", plusieurs fois évoqué (sur une idée, je crois, de JM Winkler), mais encore entièrement à monter.

Parallèlement à ces colloques pluridisciplinaires, on pourra évidemment proposer d'organiser des journées d'étude ou des colloques disciplinaires, là encore non pas de manière automatique, mais en tenant compte tout à la fois de l'intérêt des propositions et d'une alternance raisonnable. C'est ainsi que les LC – plus spécialement ma collègue Anne Logeay, envisagent d'organiser à la toute fin de 2009 ou au début de 2010, sous une forme encore à préciser – colloque ou 2 journées d'étude gréco-latines, mais dans tous les cas, nous l'espérons, en co-organisation avec Paris IV – une rencontre sur le thème de "*Quid novi ?* ou : Le thème de la modernité des Anciens".

Les missions n'ont guère eu le temps d'être évoquées, et pourtant elles constituent, on l'a dit, le principal chapitre de dépenses. Deux éléments nouveaux sont à prendre en considération : – l'incertitude concernant le montant total de notre dotation, à un moment où nous sommes engagés pour le colloque de juin sur "la construction du sujet" d'une manière qui risque d'être coûteuse (larges appels à communiquer ; 3 jours de colloque, etc.). Ce colloque, le colloque transversal de l'année, est une priorité (mais je rappelle, pour mémoire, que bien des colloques et JE restent encore à financer : la journée d'étude sur les identités, les deux journées d'étude sur le conflit, la JE montée par Aline Vauchelle étant, quant à elle, repoussée à l'année prochaine, et plus spécialement au 27 octobre 2008).

– le faible cas que l'on fait des participations aux colloques, pour évaluer les enseignants chercheurs : je vous renvoie à la fiche "Critères d'évaluation des chercheurs et enseignants chercheurs publiants" de l'AERES que Cécile a dû vous transmettre. Je remercie ici Anne-Florence Gillard-Estrada et Anne Besnault-Lévita de me l'avoir transmise. Faut-il continuer d'aller dans des colloques ici et là en France ? Oui, bien sûr, s'ils nous intéressent pour notre recherche. Faut-il que le labo finance les missions correspondantes, ou ne doit-il pas plutôt privilégier tout ce qui est international et à l'étranger ? Il y a là une réflexion à mener et, si les suggestions de tous sont les bienvenues et méritent d'être prises en compte, il me paraît utile que le bureau se saisisse de cette question et voie quel infléchissement donner (s'il en faut un) à notre manière de faire de la recherche et de la financer.

S'agissant des publications, plusieurs informations : la première n'a pu être énoncée clairement lors de l'AG, à cause du temps passé sur les PURH. Nous avons en effet reçu plusieurs demandes d'aide à la publication (thèse de Rolf Wintermeyer aux Presses de la Sorbonne ; demande supplémentaire venant de Nathalie Vienne-Guerrin pour une publication aux PURH ; demande d'aide à publication faite par Sylvie Hancil pour un livre à paraître chez Peter Lang). Étant donné notre situation budgétaire, il me paraît difficile à l'heure actuelle de répondre favorablement à ces différentes demandes ; mais je ne suis pas seule à décider et le prochain bureau aura à se prononcer.

Reste la question des PURH, et l'idée qui me tient à cœur d'une plus grande lisibilité des publications de l'ERAC. Cela suppose deux aménagements : que toutes les publications de l'ERAC, qu'elles relèvent ou non d'une collection (Cahiers du CRIAR, de l'IPEC, Shakespeare, etc.), affichent sur leur couverture, au même endroit et sous la même forme, qu'elles font partie de la "Collection ERAC". Plusieurs graphies sont proposées, et, durant la fin de l'assemblée, le choix s'est porté sur une proposition, la plus sobre, faite par Maxime Angot du service audiovisuel. Sur la 4^{ème} de couverture, ces livres auront tous le logo de l'ERAC (celui qui orne la porte de la salle du séminaire).

Le second aménagement concerne la constitution d'un comité éditorial du laboratoire. Pourquoi cela ? Il y a deux raisons : la première tient, là encore, à la volonté de renforcer notre crédibilité scientifique : si les Actes des colloques souffrent d'un certain discrédit, le seul moyen de le combattre est de montrer que nos publications sont le résultat d'une sélection et d'un contrôle sévères. La seconde tient à l'expérience que nous pouvons avoir du comité éditorial des PURH et des expertises demandées par Y. Leclerc, qui ralentissent toujours, et qui compliquent parfois la publication. Or, Yvan Leclerc ne soumet à aucune nouvelle

expertise les ouvrages appartenant à une collection elle-même dotée d'un comité éditorial. Ces deux raisons font que je souhaite la constitution d'un comité éditorial de l'ERAC, qui n'est en rien un signe de défiance envers les comités existants, mais qui est un signe de l'unité et du sérieux scientifique du labo qui nous regroupe. Il convient donc que dans chaque discipline concernée, il y ait une concertation pour voir qui pourrait faire partie du comité éditorial du labo, sachant que ces personnes doivent avoir encore un tout petit peu de disponibilité et une grande honnêteté intellectuelle. Réfléchissant à la partie LC de ce comité, je pense qu'il faut 2 latinistes, 2 hellénistes, 2 linguistes, 6 en tout, ce que chaque discipline pourrait adopter (anglais, philo, allemand, espagnol). Ces propositions suscitent une discussion, certains collègues jugeant que cela fait double emploi avec les comités éditoriaux existants. Finalement, la suggestion de Natalie est adoptée : que chaque publication de l'ERAC comporte, en page intérieure, la liste des membres du comité ou du conseil éditorial du labo (voir le terme qui nous paraît le meilleur) ainsi que le comité éditorial de la collection, quand il existe. Précisons que chaque sous-groupe de ce comité éditorial du labo doit être constitué, pour moitié au moins, d'experts étrangers au labo (3 sur 6).

Je pense avoir à peu près rendu compte de la réunion. Vous voyez qu'il reste encore beaucoup à faire. Certaines choses peuvent commencer à se faire au sein de nos disciplines (ainsi la réflexion sur le choix des membres du comité éditorial du labo et sur les journées d'étude disciplinaires envisagées pour l'année 2008-2009). D'autres méritent d'être débattues en commun :

- problèmes des missions pour les membres du labo : les critères de l'AERES incitent fortement à développer l'aspect international et à aider les membres de l'ERAC qui vont à des colloques à l'étranger. Mais faut-il établir des critères, des limites, étant donné nos ressources ? En tout cas débattre et clarifier.

- problèmes des publications : là encore, il y a, dans l'évaluation, une prime évidente à la publication de livres. Il paraît donc absurde de ne pas encourager les publications originales de tel ou tel auteur. On pourrait, suggestion de Jean-Marie, essayer de dresser la liste des ouvrages que nous pouvons, dans les 4 ans à venir, donner à publier. Donner à publier aux PURH, mais pas seulement : car, même si nous renforçons la crédibilité scientifique des publications rouennaises, elles ne deviennent pas internationales pour autant. D'où l'intérêt de la proposition transmise par Rolf, de publier les "résultats pertinents" du colloque sur la construction du sujet chez un éditeur allemand.

- problème de l'IRSHS : 3 projets ont été déposés par des membres du labo pour l'axe "Patrimoine" : l'un par Youssef, l'autre par Matthias Schonbuch, le troisième par Anne Wicke. Mais il faudrait d'ores et déjà réfléchir et voir si l'on ne peut proposer autre chose pour la suite (2009).

- enfin et surtout problème de l'ANR : l'équipe qui dirige la recherche à l'Université a été reçue le 12/12/07 par la direction SHS de l'ANR : notre secteur, les SHS, reste largement sous-représenté à l'ANR. Il ne faut donc pas hésiter à présenter des projets – ou à les représenter, si l'on a été recalé, car beaucoup réussissent le second essai – en sachant que les projets SHS sont regardés favorablement, en raison du déficit évoqué. Il nous est recommandé de ne pas gonfler le budget (en SHS, il ne doit pas dépasser 400.00 euros).

Je vous invite à vous reporter sur le site de l'ANR. Quelle est la programmation 2008 dans notre domaine ? Outre les projets sans programme défini (programme blanc, qui laisse la plus grande liberté) et la reconduction du thème 2007 sur Corpus et outils de la recherche en SHS, les nouveaux thèmes sont les suivants :

projet franco-allemand (Rolf, Jean-Marie ??)

gouverner et administrer

la création : acteurs, objets, contextes

formes de vulnérabilité et réponses des sociétés

les formes et mutations de la communication

A cela s'ajoutent, comme on nous l'a précisé au CS, les projets interdisciplinaires et les binationaux.

Il me semble que la présentation de Roddaz (qui dirige les SHS à l'ANR) à Rouen l'an dernier nous avait tous stimulés, et Myriam, lors de l'AG, a reformulé une idée que nous avons eue à l'issue de cette conférence : voir si l'on peut, au sein du labo, monter une équipe pluridisciplinaire et interspécialités pour un projet ANR.

Comment procéder pour avancer ? Il me semble qu'on peut distinguer les recommandations budgétaires qui sont du domaine du bureau de l'ERAC : à lui de voir comment, avec un budget très certainement inférieur à celui dont nous avons bénéficié, favoriser tout ce qui est du domaine de l'international et tout ce qui peut être porté au crédit des chercheurs.

En revanche, les projets scientifiques communs – ANR notamment – pourraient faire l'objet d'une commission *ad hoc* à laquelle participeraient les membres de l'ERAC désireux de s'investir dans ce type de projet.

Il me reste à remercier tous les membres de l'ERAC qui ont participé à l'assemblée générale et qui, dans leur très grande majorité, ont approuvé le travail que je fais ; à remercier Cécile que je mets souvent à contribution, et enfin Myriam à qui j'ai demandé – elle avait pris des notes, moi pas – de relire et compléter ce compte rendu.